

Rappelez-vous... Dans le précédent journal, les animatrices vous ont informés du **projet d'éveil sensoriel 2015/2016** du service petite enfance sur le thème des couleurs.

Il s'agit, entre autres, de créer des valises sensorielles d'une couleur définie : ROUGE pour l'Argentonnais, BLEUE pour le Bressuirais, JAUNE pour le Cerizéen et VERTE pour le Moncoutantais. L'idée est de favoriser l'éveil sensoriel du tout petit mais aussi de faire en sorte que les professionnelles de structures différentes se rencontrent.

Aussi, les assistantes maternelles et les professionnelles des multi-accueils se sont déjà réunies pour un grand « déballage » d'idées : déguisements, livres de recettes, recueils de chansons et comptines, idées de bricolage, de déco, ateliers créatifs, jeux sensoriels, de découverte et de manipulation...en rapport avec la couleur de la valise.

Reste maintenant à créer ! Une fois les valises remplies d'objets, elles pourront ensuite circuler et chacun y découvrira les trésors cachés et pourra, pourquoi pas, en rajouter.

N'hésitez pas à rejoindre le projet et à solliciter les parents (récupération de matériel, échanges d'idées...) !

Et parce qu'il n'est jamais trop tard, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016.

**Anne BILLET**  
Responsable du secteur petite enfance

## Dossier

# LA DECLARATION D'IMPOTS



## PLACE A LA MUSIQUE

Les RAM de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, en partenariat avec le Conservatoire de musique, souhaitent faire bénéficier les enfants d'ateliers d'éveil musical. Ils sont l'occasion pour les enfants de plonger dans un « bain de sons », de découvrir de nouveaux instruments et de nouvelles comptines.

Certaines séances ont déjà eu lieu. En voici quelques retours :

« Très réussi. Les enfants et nous-mêmes étions captivés par les différents instruments, surtout la harpe, un instrument que l'on ne voit pas souvent. A refaire. »

« Matinée réussie !!! Les enfants ont bien participé. Bon moment de détente pour tous (enfants, bébés, assistantes maternelles). Certaines assistantes maternelles ont repris l'idée du bâton de pluie à créer à la maison. Ouverture sur les sons, le toucher, à recommencer !!! »

« Très bon moment : les enfants ont bien participé, les parents étaient très contents, découverte des nouveaux instruments de musique (accordéon, harpe, guitare, balafon...). Les enfants étaient très calmes. Séance très apaisante. »

D'autres séances devraient avoir lieu en 2016. Les Relais vous tiendront informés (pour un bon déroulement des séances, les ateliers se font sur inscription auprès des RAM dans la limite de 15 enfants).



### ○ Chanson pour se dire bonjour

Un petit mot doux juste pour vous  
Des petits bisous sur vos deux joues

Bonjour, bonjour un petit coucou  
Bonjour, bonjour pour vous  
les bouts d'choux

## UN NOM POUR LES RAM

Ca y'est ! Les noms des 4 Relais sont trouvés !  
Ce sera :

« K'RAM'L » pour le RAM de Moncoutant,

« RAM à nous » pour celui d'Argenton les Vallées,

« Libellules et Papillons » pour le RAM de Bressuire

Et « L'île aux bambins » pour le RAM de Cerizay.

Soit, en une phrase : « K'RAM'L, RAM à nous et Libellules papillonnent sur l'île aux bambins. »

### ○ Petite comptine

(merci à Françoise du multi-accueil  
« La Chamaille » !)

Les petits de « K'RAM'L »,  
Ils ont vraiment la vie belle,  
« Libellules et Papillons »,  
Ils aiment tous les bonbons,  
Les enfants de « RAM à nous »,  
Ils adorent les doudous,  
Et sur « L'île aux bambins »,  
Il n'y a que des coquins !

# PEINDRE AVEC SES DOIGTS

Pour les plus petits, tenir un pinceau peut être compliqué. De plus, l'enfant ne prend pas tout de suite conscience que le pinceau est le prolongement de sa main.

Peindre avec ses doigts permet de développer ses sens, surtout la vue et le toucher par un contact direct avec la matière (la peinture). Elle favorise la créativité et la prise d'initiatives. L'enfant s'aperçoit qu'il laisse des traces. C'est sa main qui est directement actrice et le contact avec la matière lui est, le plus souvent, agréable.

Si l'enfant est hésitant, l'adulte peut le rassurer en lui expliquant que ce n'est pas grave d'avoir les mains sales, et l'inviter à se les laver à la fin de la séance. Il faut parfois accepter qu'il ne veuille pas y participer. La notion de plaisir reste primordiale.

L'adulte doit veiller à intervenir le moins possible pour laisser l'enfant aller au bout de son idée... quelle qu'elle soit.

Pour cette activité, prévoir une grande feuille pour que l'enfant ait la possibilité de

réaliser de grands gestes, un pot de peinture (une couleur au début est suffisante), une blouse, une toile cirée pour la table et un gant humide à portée de main. Pas de consigne, l'enfant est libre d'utiliser le matériel à sa guise.

Et c'est parti pour la patouille !



# MOTS D'ENFANTS

○ Adrien, en regardant le ciel nuageux un jour de grand vent :

« Maman, regarde, il part le ciel. »

○ Louane écoute l'histoire de « Félicien le jardinier » et de ses lapereaux. Elle s'exclame :

« Moi aussi, je connais l'apéro. »

○ Jules : « Mon gâteau, il est aux bougies ! »

○ Lors d'une séance d'éveil musical, au moment de sortir les instruments de musique, une petite fille dit :

« Moi, je veux le tabouret ! » (tambourin)

○ Au moment de partir en promenade, l'assistante maternelle demande à Manon de mettre ses chaussures. Elle lui répond :

« C'est pas des chaussures, c'est des baskets qui courent vite, plus vite que moi ! »

# LA DECLARATION D'IMPOTS

Comme chaque année, en raison du régime fiscal particulier des assistants maternels, **leur déclaration des revenus peut se révéler être un casse-tête.**

Ce dossier retrace les grandes lignes de cette déclaration spécifique. Il est rédigé suite à un entretien qui s'est déroulé au centre des impôts de Bressuire avec les animatrices des RAM de l'Agglomération.

Les assistants maternels peuvent déclarer leurs revenus de deux manières différentes : par le régime de droit commun ou par le régime particulier.

## - Le régime de droit commun

Les assistants maternels peuvent choisir de déclarer uniquement leur salaire imposable, les majorations et les congés payés qui s'y ajoutent, à l'exclusion des indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants.

## - Le régime particulier (ou dérogatoire)

Les assistants maternels déclarent la différence entre :

les rémunérations et les indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants (y compris les indemnités de nourriture)

et

une somme forfaitaire représentative des frais fixée par enfant et par jour pour une durée effective de garde au moins égale à 8h (pour les journées plus courtes, un prorata est calculé).

Ci-dessous le tableau du centre des impôts pour calculer cette différence (accueil d'un enfant à partir des données et ressources 2015). Vous pouvez vous le procurer auprès de votre RAM.

## Calcul du régime particulier des assistants maternelles

Ressources 2015 - Sous réserve de modification

Éléments à prendre sur attestation pajemploi						Total ressources	Nombre d'heures moyen par jour	Détermination de l'abattement		Salaires à déclarer
Mois	Cumul imposable du mois	Indemnités d'entretien	Autres indemnités (repas ou estimation du coût repas fourni (ou 4,65€/jour), déplacements...)	Nombre de jours	Nombre d'heures	Total colonne B+C+D	Colonne F divisée par colonne E	Si colonne H>=8 Abattement = colonne E X 5mic horaire brut X 3 (28,83€)	Si colonne H<8 Abattement = colonne F/8 X 5mic horaire brut X 3 (28,83€)	Colonne G - Colonne J ou I
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Janvier	435,85	50,35	57	19	172	543,20	9,05	547,77	0,00	-4,57
Février	435,85	36,75	45	19	172	517,60	9,05	547,77	0,00	-30,17
Mars	435,85	58,3	66	19	172	560,15	9,05	547,77	0,00	12,38
Avril	435,85	42,4	48	19	172	526,25	9,05	547,77	0,00	-21,52
Mai	435,85	50,35	57	19	172	543,20	9,05	547,77	0,00	-4,57
Juin	435,85	55,65	63	19	172	554,50	9,05	547,77	0,00	6,73
Juillet	435,85	66,65	63	19	172	565,50	9,05	547,77	0,00	17,73
Août	435,85	13,25	15	19	172	464,10	9,05	547,77	0,00	-83,67
Septembre	243,84	55,65	63	19	96	362,49	5,05	0,00	345,96	16,53
Octobre	243,84	53	60	19	96	356,84	5,05	0,00	345,96	10,88
Novembre	243,84	47,7	54	19	96	345,54	5,05	0,00	345,96	-0,42
Décembre	243,84	36,75	45	19	96	325,59	5,05	0,00	345,96	-20,37
Totaux	4462,16	566,8	636	228	1760	5664,96	92,63	4382,16	1383,84	-101,04

**Idée :** pour faciliter votre déclaration, vous pouvez remplir ce tableau chaque mois.

Les éléments des colonnes B, C, D, E, F sont à prendre sur le bulletin de salaire PAJEMPLOI.

**B** correspond au salaire net imposable du mois. Il faut y ajouter les indemnités perçues en cas d'absence de l'enfant et l'indemnité relative aux congés payés.

**C** correspond aux indemnités d'entretien.

**D** correspond aux indemnités de repas et de transport.

Indemnité de repas : que les assistants maternels fournissent ou non les repas des enfants dont ils ont la garde, ils sont désormais tenus de les déclarer (si l'assistant maternel ne fournit pas les repas, la fourniture par l'employeur constitue pour l'assistant maternel un avantage en nature).

Il y a 3 façons de chiffrer cette indemnité :

- en fonction de son montant réel
- à titre de simplification, il est admis qu'elle soit évaluée selon les règles retenues pour la détermination des avantages en nature soit un montant forfaitaire (il est de 4.65 € pour l'année 2015).
- évaluation libre fixée par les parties dans le contrat.

**E** correspond au nombre de jours d'accueil de l'enfant.

**F** correspond au nombre d'heures mensualisées.

Les colonnes **I** et **J** se remplissent en fonction du résultat de la colonne **H**  
Si  $H \geq 8$ , c'est la colonne I qui se remplit.

Si  $H < 8$ , c'est la colonne J qui se remplit.

Le total obtenu dans la colonne **K** est le montant à déclarer.

En cas de résultat négatif, il faut mettre 0.

## ○ Avantages et inconvénients de chacune des options

### Régime de droit commun :

Vous avez un salaire déclaré plus élevé. Cela peut vous ouvrir droit à la nouvelle Prime d'activité (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Prime pour l'Emploi est fusionnée avec le RSA « activité » afin de donner naissance à cette nouvelle aide en faveur des foyers les plus modestes).

### Régime particulier :

Le salaire déclaré est moins élevé. Cela peut vous ouvrir des droits aux prestations familiales (allocation logement, rentrée scolaire,...)

Une simulation sur le site internet des impôts est possible pour vérifier le régime le plus avantageux ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)).

## A NOTER

- En cas de contrôle, le centre des impôts demande des informations sur les 3 dernières années. Conservez bien vos documents justificatifs.

- En cas d'accueil d'un enfant porteur de maladie ou d'un handicap, les déductions sont différentes (informez-vous auprès du RAM).

- Centre des impôts de Bressuire  
124 boulevard de Poitiers 79300 BRESSUIRE  
05 49 65 02 20

- SMIC horaire brut 2016 : 9.67€

- Indemnités d'entretien : 2.65€ pour des journées égales ou inférieures à 8h et 2.99€ pour des journées de 9h et plus

- Salaire horaire minimum : 2.02€ net et 2.72€ brut (multiplier par 0.7669 pour passer du salaire brut au net)

- Changement des taux de cotisations sociales (vos employeurs peuvent se renseigner auprès du RAM).

## PERTE D'EMPLOI : DEMARCHES, INDEMNITES ...

En octobre 2014, une nouvelle convention a modifié les conditions d'attribution des indemnités d'assurance chômage. Ci-après les principaux points à retenir.

### ○ Une réglementation plus favorable en cas de licenciement

Il n'est plus nécessaire de justifier d'une perte de salaire de plus de 30% pour bénéficier de droits à indemnisation chômage.

### ○ Conditions

Pour bénéficier d'indemnités Pôle Emploi, il faut :

- Avoir perdu involontairement un emploi (suite à un licenciement, une fin de contrat à durée déterminée, une fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur....),
- Avoir travaillé 4 mois pendant les 28 derniers mois (ou pendant les 36 derniers mois si vous avez plus de 50 ans),
- Être inscrit à Pôle Emploi.

### ○ Indemnisations

Quels que soient les contrats restants, l'assistant maternel sera indemnisé en fonction des salaires que versait l'employeur qui l'a licencié. L'ouverture des droits ne tient pas compte des salaires versés dans le cadre des autres contrats (contrairement à l'ancien fonctionnement où l'assistant maternel devait perdre au moins 30% de sa rémunération totale).

Le calcul se fera en fonction des salaires versés les 12 derniers mois par cet employeur. La durée de l'indemnisation sera en fonction de la durée du contrat effectué (ex : Si vous avez travaillé 6 mois pour cet employeur, vous pourrez être indemnisé pendant 6 mois).

Si un autre licenciement intervient, vos droits seront réévalués (en durée et en montant).

### ○ En cas de reprise d'activité

Les droits ne s'arrêtent pas et peuvent être cumulés avec une reprise d'activité (dans la limite de certains plafonds). Si l'assistant maternel arrive en fin de droit, cela permet de prolonger son indemnisation.

### ○ Documents à fournir

- Une attestation Pôle Emploi de l'employeur (l'attestation doit être correctement remplie – En cas de fratrie, une attestation par enfant est nécessaire)
- Une photocopie du contrat de travail
- Une copie du dernier bulletin de salaire pour les activités conservées au moment de l'étude des droits

L'attestation Pôle Emploi doit être complétée sur le site internet par l'employeur ([pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)).

Une attestation papier peut être envoyée si nécessaire (Contact au 39.95, avoir le n° pajemploi).

## CONTRAT DE TRAVAIL

Le précédent journal vous a informés de la diffusion en septembre 2015 d'un document élaboré par les RAM expliquant le contrat de travail et du guide CAF « Préparer l'accueil de votre enfant ».

La communication de ces documents a pris un peu de retard.

Ils pourront toutefois être consultés dès début 2016.

# SOIREEES THEMATIQUES

## O Soirées sur le contrat de travail

La mensualisation, qu'est-ce que cela veut dire ? Et qu'est-ce que cela implique ? Comment calculer la rémunération ? Quelle est la différence entre les heures complémentaires et les heures majorées ? Quel est le montant des indemnités d'entretien et des frais de repas ? Quelles sont les indemnités de fin de contrat ?

Pour répondre à ces différentes interrogations, les animatrices des 6 Relais de l'Agglomération (dont les RAM de Nueil-

Les-Aubiers et Mauléon) animeront deux soirées d'informations en avril/mai prochain. L'occasion de réfléchir et d'échanger sur des questions d'ordre général (toute demande particulière pourra faire l'objet d'un RDV qui sera pris à la fin de la soirée).

Le Relais vous précisera ultérieurement les dates, lieux et modalités d'inscription. Et n'hésitez pas à transmettre l'information de ces réunions aux parents employeurs.

## RETOUR SUR LA 11<sup>EME</sup> JOURNEE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le 19 novembre a eu lieu la journée nationale des assistantes maternelles.

A cette occasion, **sur l'Argentonnais**, assistantes maternelles, parents et enfants se sont retrouvés autour de déguisements, musique, ballons...

Chacun a pu aller à la rencontre des habitants sous les halles où se tenait le marché. Puis, un goûter a été partagé avant de se quitter. Les assistantes maternelles se sont également données rendez-vous le soir au restaurant pour clore de façon festive « leur » journée.

**Sur le Bressuirais**, suite à une sollicitation des assistantes maternelles, le RAM a organisé une soirée d'informations et d'échanges autour des pédagogies consacrées à la petite enfance (Montessori, Dolto, Pikler-Ioczy, Freinet...). Les assistantes maternelles et les familles du Cerizéen, du Moncoutantais et de l'Argentonnais étaient également invitées.

Le RAM de Bressuire avait convié Nadine DECORCE, formatrice-éducatrice, pour aborder ce thème. Après un rappel historique sur l'apparition de ces pédagogies, des discussions autour des pratiques quotidiennes et des propositions d'activités se sont engagées. La trentaine d'assistantes maternelles et de parents présents ont pu échanger avec l'intervenante à partir d'une mise en situation concernant l'autonomie : l'enfant monte sur une table comment dois-je intervenir ?



## LA GYM AVEC LE RAM



La gym est un des ateliers les plus attendus par les petits et leur assistante maternelle, maman ou papa !

Pourquoi proposer la gym aux petits ? L'objectif est d'offrir un espace pour grimper, sauter, ramper, passer dessous, enjamber, glisser...

Cela leur permet d'expérimenter, de découvrir leurs capacités motrices. En expérimentant, ils prennent confiance. Les adultes les encouragent en les laissant faire tout en étant présents, en montrant par où passer, en les accompagnant pour trouver une solution à la difficulté...

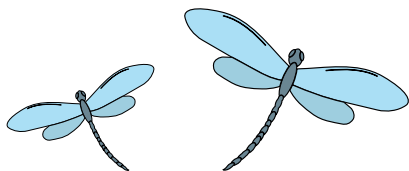
Au fil des mois, les enfants osent de nouvelles choses, sont de plus en plus autonomes, imitent les plus grands. Dès qu'ils commencent le « 4 pattes », ils peuvent essayer les plans inclinés, les tapis plus ou moins fermes, chercher des appuis pour se mettre debout...

Pour rappel, les ateliers se font à la salle de gym de Terves 1 lundi sur 2 (selon planning). Deux créneaux sont disponibles : 9h30 ou 10h30

## A VOS BRICOLAGES

C'est officiel, le RAM de Bressuire s'appelle désormais le RAM « Libellules et papillons ».

Pour marquer cet événement, nous vous proposons de réaliser une oeuvre en lien avec ce thème et d'envoyer au RAM l'original ou la photo.



# L'EVEIL MUSICAL



## Découverte d'instruments... et de chants...

Dans le cadre de l'éveil musical, Juliette nous a fait découvrir quelques chansons faciles à reprendre avec les enfants.

Nous avons pu écouter et « expérimenter » la harpe.

De nouvelles dates vont être proposées à Faye l'Abbesse, Terves, Beaulieu et Chiché. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous renseigner et vous inscrire auprès de Céline du RAM.

## VALE DU VENT

musique : Yann Dour / paroles : Camille Trichet

**Valse du Vent, le vent de l'Est**  
**Valse du vent, le vent de l'Ouest**  
**Valse du Vent, le vent du Sud**  
**Valse du Vent, le vent du Nord**

**Qui souffle, qui souffle**  
**Dans nos parapluies**  
**Et qui vient nous porter du froid**



## PLANNING DES MATINEES

En juin, s'il fait beau bien sûr, pensez aux maillots de bain (en tout cas, serviettes, changes et chapeaux) pour des jeux d'eau !

En juillet, on fera ce qu'il vous plaît ! Le planning n'est pas défini. Ainsi, nous pourrons programmer des activités en fonction de vos envies, de vos idées (sorties, pique-niques, ballades, ...). N'hésitez pas à nous en parler !

### ○ Beaulieu sous Bressuire

Cantine scolaire  
de 9h à 10h30

---

Jeudi 4 février  
Jeudi 17 mars  
Jeudi 28 avril  
Jeudi 26 mai  
Jeudi 23 juin

### ○ Chambrotet

Salle des fêtes  
de 9h30 à 11h30

---

Jeudi 28 janvier  
Jeudi 3 mars  
Vendredi 25 mars  
Mardi 3 mai  
Mardi 31 mai  
Jeudi 30 juin

### ○ Boismé

Accueil périscolaire  
de 9h30 à 11h30

---

Vendredi 29 janvier  
Mardi 1er mars  
Mercredi 30 mars  
Mercredi 4 mai  
Mardi 28 juin

### ○ Chiché

Espace Mosaique  
de 9h30 à 11h30

---

Mardi 19 janvier  
Mercredi 10 février  
Jeudi 31 mars  
Mercredi 27 avril  
Mardi 17 mai  
Mardi 14 juin

### ○ Bressuire

Centre socio-culturel  
de 9h30 à 11h30

---

Jeudi 7 janvier	Mardi 26 avril
Mardi 12 janvier	Mardi 10 mai
Mardi 26 janvier	Jeudi 19 mai
Jeudi 11 février	Mardi 26 mai
Jeudi 10 mars	Mardi 7 juin
Mardi 15 mars	Jeudi 16 juin
Jeudi 24 mars	Mardi 21 juin
Jeudi 7 avril	Mardi 5 juillet

### ○ Faye l'Abbesse

Salle Trincho†  
de 9h30 à 11h30

---

Vendredi 22 janvier  
Mardi 8 mars  
Mardi 29 mars  
Mercredi 11 mai  
Vendredi 27 mai  
Vendredi 24 juin

## ○ Noirterre

Salle du Noiron  
de 9h30 à 11h30

---

Mardi 5 janvier  
Mardi 2 février  
Vendredi 18 mars  
Jeudi 12 mai  
Jeudi 9 juin

## ○ Saint-Sauveur de Givre en Mai

Rue des Sarasins, ancienne école  
de 9h30 à 11h30

---

Vendredi 15 janvier  
Mardi 9 février  
Mardi 22 mars  
Vendredi 29 avril  
Vendredi 20 mai  
Vendredi 17 juin

## ○ Terves

Salle des Petits Loups  
de 9h30 à 11h30

---

Vendredi 8 janvier  
Vendredi 12 février  
Vendredi 11 mars  
Mardi 5 avril  
Vendredi 13 mai  
Vendredi 10 juin

## ○ Gymnastique

Salle de gym de Terves  
de 9h30 à 10h25 ou de 10h30 à 11h25

---

Lundi 25 janvier  
Lundi 8 février  
Lundi 7 mars  
Lundi 21 mars  
Lundi 4 avril  
Lundi 2 mai  
Lundi 30 mai  
Lundi 13 juin  
Lundi 27 juin



## ○ Médiathèque

Médiathèque Bressuire  
de 9h15 à 10h ou de 10h15 à 11h

---

Vendredi 5 février  
Vendredi 4 mars  
Vendredi 1er avril  
Vendredi 3 juin  
Vendredi 1er juillet

RÉSEAU DE  
LECTURE  
PUBLIQUE  
  
BOCCAGE BRESSUIRAIS

Pour un accueil dans de bonnes conditions,  
une inscription au trimestre est nécessaire.





## LES MATINEES DU RAM

un temps et un lieu pour rencontrer des copains,  
partager des jeux, découvrir des activités,  
faire des expériences ...



**RAM | Bressuire**  
Céline Legendre et Patricia Morin  
2, place du Millénaire  
05 49 81 75 75  
ram.bressuire@agglo2b.fr

**Permanences**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Agglomération du Bocage Bressuirais  
Action sociale et services à la personne  
2 place du Millénaire - BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex  
05 49 81 75 75 - social@agglo2b.fr  
[www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr)

**agglo**  
BOCAGE BRESSUIRAIS

